

# La dernière journée du Congrès national du parti socialiste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

Roubaix, 7 juin. — Bien que le banquet du congrès socialiste qui se réunira lundi soir ne soit terminé qu'à tard, les délégués ont eu un matin fort exalté et la salle est comble à 9 h. 15, au moment de l'ouverture de la séance que préside M. Albert Faurin.

Les tribunes publiques ont été prises par les militants locaux qui ont pu placer Blum à la parole. Il veut répondre à toutes les questions posées devant le congrès, comme s'il était interpellé.

## Le discours de M. Léon Blum

« Il y a un malaise dans le parti et le pays. La cause n'en est pas notre échec, mais notre départ. »

On parle, dit-il, de la faillite des gouvernements de Front populaire à direction socialiste, comme si cela était acquis. « Il y a un malaise dans le parti comme il y a un malaise dans tout le pays, dans toutes les formations politiques. Mais nous n'en sommes pas notre échec, mais notre départ, qui a créé une situation fautive, car le gouvernement de Front populaire répondait au vœu du peuple. »

M. Blum passe volontiers sous silence la deuxième expérience de gouvernement de Front populaire, à direction socialiste. Il veut revenir seulement sur le premier de juin 1936 à juin 1937, car, également collaboré aux cabinets qui ont suivi, la direction en appartenait en propre aux radicaux.

## Le chef socialiste fait l'apologie de son action gouvernementale

« Dans quelle situation, dit-il, avons-nous trouvé le pays en 1936, en prenant le pouvoir ? »

La France était en pleine crise économique et en proie au découragement moral. Sur le plan international, la situation n'était pas meilleure. Nous n'avions plus un seul ami franc.

« Nous avons travaillé en 1937, une reprise économique qu'on ne peut nier. Le chômage était réduit. Les budgets étaient équilibrés. Une réforme fiscale importante était amorcée. La réorganisation de la production agricole était certaine. Un plan socialiste a apporté une révolution dans la condition des travailleurs. »

« Ce que nous avons fait était peut-être plus sensible il y a un an qu'aujourd'hui, mais je crois que c'est sensible encore. Nous avons « rajouté » ce pays; nous lui avons redonné une certaine sérénité d'esprit, un certain goût à la vie qu'il semblait avoir perdue. »

La trace de notre action sur ce pays ne s'effacera plus. « Sur le plan extérieur, nous avons changé la position de la France dans le monde, comme nous avons changé la position de la France vis-à-vis d'elle-même, ranimé des amitiés, donné à notre pays une physionomie nouvelle. Nous avons commis des fautes, certes, mais c'est parce que nous sommes agi. »

## Des erreurs et des défaillances dont nous n'avons pas à rougir

« Parant de l'affaire de la dévaluation, M. Blum déclare qu'elle n'était pas dans le programme du gouvernement, mais dans son « héritage ». »

« C'est pousser trop loin l'injustice, que de nous rendre responsables de cette dévaluation, dit M. Blum. Nous admettons que nous l'avons ratée. Nous avons fait la dévaluation en voulant limiter les pertes et les dangers. Nous avons voulu éviter le maximum d'injustice. »

« Dans notre politique monétaire, nous avons été entravés par les besoins et les difficultés de notre politique internationale. Ce qu'on a appelé nos erreurs et nos défaillances ont été des erreurs et des défaillances dont nous n'avons pas à rougir. Le parti peut rester fier de lui-même. »

## « L'intervention en Espagne est aussi impossible aujourd'hui qu'en avril 1936 »

L'orateur aborde la question espagnole. « La France, dit-il, aurait pu intervenir pour défendre le gouvernement républicain espagnol, mais tout le monde sait qu'il ne se serait pas trouvé une majorité dans le pays pour y souscrire. Le gouvernement de Front populaire se serait dissocié. »

« Dans notre esprit, la politique de non-intervention constitue un effort pour priver les Etats totalitaires d'un motif d'un prétexte à intervention. Cet effort a échoué, mais M. Blum affirme que l'intervention est aussi impossible aujourd'hui qu'en avril 1936. Elle engendrerait des circonstances qu'il se refuse à envisager. »

## Les peines infligées au colonel de la Rocque et aux dirigeants du Parti social français pour reconstitution de ligue dissoute ont été réduites

Paris, 7 juin. — Les dirigeants du Parti social français ont comparu mardi après-midi devant la dixième chambre de la Cour de Paris, pour entendre l'arrêt qui devait être prononcé dans les poursuites intentées contre eux en reconstitution de ligue dissoute et provocation à l'attrovisionnement.

Il y avait le colonel de la Rocque, président, et les membres du comité directeur, MM. Ybarnegaray, Ottaviani, Riche, Vallin et Verdier.

Le Tribunal de première instance avait acquitté les inculpés pour provocation à l'attrovisionnement, mais avait condamné le colonel de la Rocque à trois mille francs d'amende et chacun des membres à mille francs d'amende, pour reconstitution de ligue dissoute.

Le procès était revenu en appel le 2 mai dernier, où l'avocat général, M. Guyotot, avait demandé à la Cour la confirmation du premier jugement.

La dixième chambre de la Cour a adapté les motifs des premiers juges, mais accordé des circonstances atténuantes, attendu que, depuis 1937, le P.S.F. n'a pris part à aucune manifestation de violence.

« C'est ainsi que la peine de 3.000 francs d'amende infligée au colonel de la Rocque est réduite à 2.000 fr. d'amende et que la peine de 1.000 francs d'amende infligée à chacun des membres du comité directeur est réduite à 600 francs. »

## Une fête du costume alsacien à Wissembourg

Sur une place de la vieille cité, des danseurs et des danseuses en costumes régionaux, exécutent une danse populaire.

« M. Blum pense qu'il faut chercher les moyens de maintenir la paix sans permettre aux Etats totalitaires de recourir à la partie de l'Europe ou du monde que chacun s'est assignée. Il croit que la solidarité existe encore et que l'on doit voir encore dans la sécurité collective le seul moyen de préserver la liberté de la paix, qui pour éviter la guerre, il faut certains moments accepter d'en courir les risques. »

Dans la situation européenne actuelle, affirme-t-il, une des seules chances d'éviter la guerre est de faire en sorte que certains Etats aient des sentiments qui s'attaquent à telle ou telle nation, ils auraient contre eux l'ensemble de la communauté européenne.

« M. Blum tient à dire que, pour sa part, il n'a jamais condamné l'union sacrée de guerre et que, si la guerre devait éclater de nouveau, personne n'a le droit d'affirmer que le parti socialiste ne participerait pas de nouveau à une telle formation. »

« Ce qu'il voulait, c'était l'unité nationale pour empêcher la guerre, car il avait le sentiment profond que la paix ne peut être conservée que si, à certains moments, une parole dite au nom de la nation, un geste, peuvent engager le pays tout entier. »

« Un Cabinet de « Front populaire » n'est pas possible actuellement. M. Blum pense qu'il n'est pas possible de constituer actuellement un Cabinet de « Front populaire » intégral, la coexistence de la Gauche révolutionnaire et des communistes étant impossible. Pour constituer, d'autre part, l'unité nationale autour du « Front populaire », il faut l'accord de groupes modérés. Quant à un ministère de concentration, M. Blum ne désire pas du tout que le parti ait à y participer demain. »

« Sauf conditions exceptionnelles, dit-il, sur le plan social, intérieur ou extérieur, nous devons accepter l'idée que le ministère soit occupé par d'autres, même s'ils ne nous donnent pas satisfaction totale. Il faut surtout éviter maintenant le retour de conditions psychologiques mettant le retour d'événements comme le 6 février. »

## Liberté pour le groupe parlementaire

M. Blum demande donc au Congrès de laisser le Groupe parlementaire socialiste juger librement des intérêts du Parti et de la classe ouvrière.

« Ce intérêt ne sont pas, en ce moment, l'ouverture d'une crise ministérielle. Il ne faut pas manifester une sorte d'hostilité préconçue contre tout gouvernement qui n'est pas socialiste. Le Gouvernement Caladrier a fait des efforts pour ranimer l'économie nationale et il ne trahit pas les institutions républicaines. Même les représentants du centre dans le Cabinet, MM. Mandel et Reynaud, s'ils ne peuvent être des réactionnaires, ne feront rien contre les institutions. »

M. Blum déclare que la politique extérieure du Gouvernement Caladrier ne mérite pas de reproche et que l'intérêt du « Front populaire » comporte le maintien de ce gouvernement.

Après s'être prononcé en faveur de la représentation proportionnelle pour les élections législatives, M. Blum pose la question du Sénat. Ce problème qui est essentiel, est celui de la prépondérance politique dans un pays qui a deux assemblées. Les socialistes doivent le posséder. Ce sont des erreurs et des défaillances dont nous n'avons pas à rougir. Le parti peut rester fier de lui-même. »

« Dans notre esprit, la politique de non-intervention constitue un effort pour priver les Etats totalitaires d'un motif d'un prétexte à intervention. Cet effort a échoué, mais M. Blum affirme que l'intervention est aussi impossible aujourd'hui qu'en avril 1936. Elle engendrerait des circonstances qu'il se refuse à envisager. »

« L'orateur précise que c'est un message politique qui sera envoyé trois divisions en Catalogne. L'intervention, à son avis, serait la guerre générale et la non-intervention est le seul moyen de laisser à l'Espagne la libre disposition de ses destinées. »

Faisant allusion aux graves incidents qui se sont produits à la frontière espagnole, M. Blum suggère que la riposte pacifique de la France officielle de sa liberté.

« Le maintien de la paix, pense avec M. L'Héveder que bien les peines infligées au colonel de la Rocque et aux dirigeants du Parti social français pour reconstitution de ligue dissoute ont été réduites. »

« Nous emportons l'étonnante impression de ce que peut un pays riche d'aussi antiques traditions paysannes. »

« On dit tant de choses inexactes et parfois méprisantes au sujet de la France, hors de France, déclare-t-il notamment. Or, nous avons trouvé dans cinq de ses départements, une population pleine de calme et de dignité, qui, sans crainte de l'avenir, malgré la proximité de la frontière, vaque à ses occupations, travaille et agit dans l'amour touchant et partout affirmé de la liberté et de la paix. »

« Nous avons été aussi impressionnés par nos constatations que par la beauté des sites et par le charme d'une table et de caves vraiment incomparables. »

« Nous avons vu, si j'ose dire, la France réelle sans fard, sans déformation, sans aucune fièvre non plus. Nous sommes de ces journées « émouvantes » impression de ce que peut un pays riche d'aussi antiques traditions paysannes. »

« M. Blum termine par un appel à une réelle concorde entre tous les membres du parti et affirme sa confiance dans la force de l'organisation socialiste. Il est longuement acclamé. Son discours a duré deux heures et demi. »

« M. Blum termine par un appel à une réelle concorde entre tous les membres du parti et affirme sa confiance dans la force de l'organisation socialiste. Il est longuement acclamé. Son discours a duré deux heures et demi. »

« M. Blum termine par un appel à une réelle concorde entre tous les membres du parti et affirme sa confiance dans la force de l'organisation socialiste. Il est longuement acclamé. Son discours a duré deux heures et demi. »

## LA VEUVE BECKER DEVANT SES JUGES, A LIÈGE



Sur une place de la vieille cité, des danseurs et des danseuses en costumes régionaux, exécutent une danse populaire.

## LA VEUVE BECKER DEVANT SES JUGES, A LIÈGE

résumé à l'accusée l'objet de l'acte d'accusation. Le ministère public demande au président, en présence du grand nombre de faits relevés à charge de l'accusée, qu'un exemplaire de l'acte d'accusation soit remis aux jurés.

La parole est donnée à M. Chevalier, l'un des défenseurs de l'inculpée, qui donne lecture au jury d'un acte de la défense, donnant des précisions et s'efforçant de réfuter les affirmations de l'acte d'accusation.

Dans cet acte, lu par M. Chevalier, le défenseur dit : « L'acte d'accusation n'est pas conforme à ce que l'instruction a révélé. Mme Marie Becker n'a pas à être poursuivie pour un acte de violence. Elle n'est pas un être particulièrement pervers. »

Si l'acte d'accusation se présente avec clarté en beaucoup de ses parties, on ne peut s'empêcher d'être vivement surpris en constatant par ailleurs une imprécision inattendue.

Les débats nous fixent sans doute au sujet de la quantité de digitaline acquise par l'accusée.

Mais lorsque l'acte d'accusation porte cette interrogation : « Qu'a donc fait l'accusée de ces 200 grammes de digitaline nativelle, de cette quantité énorme de poison ? », il importe de noter qu'il s'agit, quand on parle de digitaline nativelle, d'une solution, une solution qui a un gramme de solution ne contient qu'un milligramme de digitaline. Cette observation est capitale. Les débats le démontrent.

C'est une erreur absolue de dire et d'écrire que dans aucun cas, l'accusée n'a approuvé le meurtre, en temps utile, ni la famille, ni le médecin.

L'exposé des faits manque de cette sérénité et de cette haute objectivité qu'on aimerait voir dans pareil document.

Il est à peine besoin de souligner ce qu'a de déplorable une détermination qui veut qu'un acte de violence soit poursuivi contre sa conduite, comme M. le professeur Zund, n'a formulé que « ce fait », sans réserves théoriques. Nous serons bientôt de quelles réserves il s'agit.

Messieurs les jurés, jusqu'à présent, rien n'a été dit sur les difficultés financières. La femme Becker ne toutes les accusations qui sont proférées au sujet de sa conduite.

Vers 6 h. le président suspend la séance.

## André Milleville n'ira pas sur l'échafaud

Sa peine est commuée en celle des travaux forcés

Le président de la République a gratifié André Milleville, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord pour complot, agression à main armée et tentative d'assassinat de M<sup>lle</sup> Lecote, de Quennoy-sur-Deduis.

La peine est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

## LE MONDE DU TRAVAIL

Les grévistes du travail de Raimées ont évacué le chantier

Les grévistes qui occupent le chantier de travail, en construction, aux mines d'Anzin, à la suite des incidents de grève que nous avons signalés, avaient fait l'objet d'un jugement du Tribunal des référés ordonnant leur expulsion.

Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir.

Un avion de la « Royal Air Force » s'écrase sur des arbres en Afrique australe

Le Cap, 7 juin. — L'avion de la « Royal Air Force » se rendant de Rhodes à Pretoria et parti manquant lundi, a été aperçu par des avions qui étaient partis à sa recherche, à proximité d'Evangelina, lieu désert au nord de la rivière du Limpopo. L'appareil s'est écrasé sur des arbres et est gravement endommagé.

Le pilote d'un des appareils qui ont survolé le lieu de l'accident a signalé que le moteur est tombé assez loin de l'avion, dont une aile est entièrement détachée. Un cadavre a été repéré auprès de l'appareil.

## LE CONFLIT LEMAIRE ET DILLIES CONTINUE

L'assemblée des grévistes cégétistes repousse la proposition de M. le Préfet

Les grévistes demandent que la question des 62 licenciés soit examinée AVANT la reprise du travail et prient M. le Préfet de provoquer une réunion des parties pour la résoudre

Les ouvriers cégétistes des trois usines Lemaire et Dillies, à Roubaix, en grève depuis le début de décembre, ont tenu une réunion hier mardi, pour examiner la proposition faite par M. le préfet du Nord, en vue de faire cesser le douloureux et long conflit.

On sait que cette proposition consistait dans la reprise du travail le mardi 14 juin pour tous les grévistes, sauf pour les ouvriers objets de sanctions dont le cas devra être examiné par la suite...

La réunion se termina après que M. Vienne, l'un des délégués licenciés, eût invité les ouvriers à ne pas tenir compte des lettres personnelles envoyées à chaque ouvrier par la direction des usines Lemaire et Dillies, et à ne pas suivre la voie choisie par le Syndicat libre qui lui a accepté la proposition préfectorale.

Voici d'ailleurs des extraits de l'ordre du jour qui a été voté à l'issue de cette réunion : « Les grévistes des Etablissements Lemaire et Dillies rappellent les multiples démarches effectuées auprès des pouvoirs publics pour leur faire respecter les décisions de la sentence arbitrale de M. Cases, président du Tribunal civil de Lille... »

« Les grévistes se déclarent prêts à reprendre le travail dès que les cas de leurs 62 camarades licenciés, dont il n'est pas question dans la sentence Cases, aura reçu par voie d'accord une solution honorable et satisfaisante conforme à la justice et à l'équité. »

« Nous mandateront à cet effet leur Comité de grève et leur syndicat textile de Roubaix pour les représenter dans toutes les discussions d'accord avec les patrons Lemaire et Dillies et du Comité d'union des ouvriers de la région. »

« Ils affirment de nouveau que c'est seulement le refus des patrons Lemaire et Dillies et du Comité d'union des ouvriers de la région d'appliquer la sentence arbitrale de M. Cases qui a entraîné la situation actuelle. »

« Ils déclarent qu'ils ne se résignent pas à accepter la proposition préfectorale et qu'ils continueront à maintenir la grève tant que la question des 62 licenciés n'aura été résolue. »

« Ils déclarent qu'ils ne se résignent pas à accepter la proposition préfectorale et qu'ils continueront à maintenir la grève tant que la question des 62 licenciés n'aura été résolue. »

## LETTRE DE BRUXELLES

### Le rôle des syndicats

BRUXELLES, 7 JUN 1938. L'opposition des démocrates chrétiens à l'établissement d'un statut de l'assurance chômage et des autres organisations sociales, indique dans leur esprit plus qu'un attachement irréductible à la liberté humaine, dans ce qu'elle a d'élevé et de grand. Elle est basée sur la conception que l'action sociale chrétienne se fait actuellement du syndicat.

« Sans doute, pour les démocrates chrétiens belges, la tâche essentielle du syndicat est de servir d'intermédiaire pour obtenir des conditions de travail correctes, soit par des pourparlers directs avec les patrons, soit en intéressant à leur sort les pouvoirs publics. »

« Mais, pour l'action sociale belge, les syndicats chrétiens ont un rôle autrement étendu. Ils doivent s'occuper non seulement des intérêts matériels de leurs membres, mais encore de leur formation morale et technique. Ils doivent développer, en somme, la culture de l'ouvrier. De là, l'organisation de réunions instructives, d'écoles ; de là, la publication de journaux, de revues, de brochures, etc. Depuis de longues années, en outre, beaucoup de syndicats ont créé des caisses spéciales pour payer des indemnités dans certains cas, en cas de maladie, de chômage, etc. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »

« Ce jugement a été signifié mardi matin et les grévistes ont évacué le chantier sans incident, et sans que les quatre pelotons de gardes mobiles, mobilisés pour la circonstance, aient eu à intervenir. »